

Conservation de l'énergie

Sixièmement, les Canadiens, en reconnaissant qu'ils doivent payer leur énergie plus cher, en ressentiront moins les effets sur leur portefeuille.

M. Woolliams: Qui essayez-vous de leurrer?

Une voix: Demandez à Barrett.

[Français]

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, bien que l'on doive continuer d'évaluer la politique d'approvisionnement afin de demeurer en mesure de répondre à la demande, la politique énergétique doit maintenant être comprise dans un contexte plus vaste, soit la nécessité de s'assurer que l'équilibre entre l'offre et la demande soit maintenu de façon à réduire au minimum le gaspillage et l'inefficacité. Cette politique de gestion, si l'on veut, produira des résultats étonnants. Si, en 1990, la demande d'énergie pouvait être de 20 p. 100 au-dessous de ce qui a été prévu dans la «Politique canadienne de l'énergie—Phase I», nous aurions conservé l'équivalent de la production de 12 usines d'exploitation des sables bitumineux. Pour ce faire, il suffit de diminuer de moins de 1 p. 100 le taux actuel de croissance annuelle de la demande. Selon les estimations courantes, on peut considérer ceci comme les épargnes réalisables au moyen d'efforts sincères de conservation.

Les preuves de notre gaspillage et de notre inefficacité sont concluantes. Qu'il s'agisse du secteur privé, industriel ou public, nous avons tous acquis des habitudes de négligence. Je crois que l'on peut compenser la majeure partie des conséquences de la hausse du coût de l'énergie au moyen des économies qui découleront de la conservation.

Certains ont affirmé que nous devrions conserver l'énergie en laissant monter les prix à des niveaux tels que les Canadiens ne pourront pas en acheter autant qu'il leur en faudra. Je ne suis pas d'accord sur cette solution simpliste que serait la disette. Il ne faut cependant pas croire que les Canadiens ne paieront pas leur énergie à des prix plus élevés dans les années à venir.

La politique poursuivie par le gouvernement fédéral relativement aux prix du pétrole brut et du gaz naturel au Canada poursuit deux objectifs. Le programme de collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie, qui visait à maintenir les prix du brut canadien au-dessous des niveaux internationaux, a permis d'éviter une aggravation des problèmes d'inflation et a accordé aux consommateurs et aux gouvernements canadiens un délai supplémentaire pour s'adapter à la perspective d'une hausse considérable des coûts.

En réalité, le maintien des prix nous a donné un répit pour concevoir une nouvelle morale de la conservation et nous y adapter. Nous avons gagné le temps voulu pour nous préparer à des augmentations progressives du prix de l'énergie. Comme l'utilisation de l'énergie est tellement intégrée à notre façon de vivre, les familles, l'industrie et tous les niveaux de gouvernement se partagent la responsabilité immédiate des mesures de conservation. Nos politiques doivent donc, en tout premier lieu, être conçues pour renseigner et aider, ainsi que pour faciliter le changement d'habitudes si bien ancrées en nous tous.

[Traduction]

La politique canadienne de conservation tente d'éviter les connotations négatives et punitives que l'on retrouve dans les politiques de quelques autres pays. Nous avons abordé la question d'une façon détaillée et nous avons évalué et bien mesuré les conséquences pour tous les Canadiens. Nous sommes résolus de nous attaquer aux

[M. Macdonald (Rosedale).]

causes de l'inefficacité et du gaspillage d'énergie et non seulement aux symptômes et aux exemples les plus flagrants, et nous sommes aussi résolus d'accomplir ceci d'une façon qui permettra de minimiser les injustices occasionnées par les coûts et de répartir les avantages parmi tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant parler du programme de conservation interne du gouvernement fédéral. La première étape de notre programme, qui en comporte cinq, consiste à rétablir l'ordre au sein même de l'administration fédérale.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Il est essentiel que nous éliminions le gaspillage et l'inefficacité dans nos propres activités, car le gouvernement est un important consommateur d'énergie; son apport aura un effet sensible; il espère démontrer qu'il a sérieusement l'intention de poursuivre une politique de gestion de l'énergie, car il doit être un modèle pour les secteurs public et privé.

Une voix: Quelle illusion!

M. Macdonald (Rosedale): Je dois déposer ce soir à cet égard un programme de conservation de l'énergie à l'intérieur de l'administration fédérale. Étant donné la longueur de ce document et le fait qu'il comporte de nombreux détails, je ne le lirai pas ici, mais je vais simplement le résumer. Je demanderais toutefois qu'il soit réimprimé comme appendice au hansard. La Chambre est-elle d'accord?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord avec la requête du ministre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[Note de l'éditeur: Le Programme de conservation interne du gouvernement fédéral figure en appendice «A».]

M. Macdonald (Rosedale): Ce programme a été conçu par mon ministère, en collaboration avec le ministère des Travaux publics, le ministère des Approvisionnements et Services et le Conseil du Trésor, et ces organismes travaillent actuellement à sa mise en œuvre.

Permettez-moi cependant de vous faire remarquer que la conservation de l'énergie n'est pas quelque chose de tout à fait nouveau dans les activités de l'administration fédérale. En 1974, le ministère des Travaux publics a réussi, grâce à ses lignes directrices relatives à la gestion des immeubles et à son programme d'efficacité de la combustion, à réaliser des économies d'énergie moyennes de 12 p. 100 dans ses chaudières d'Ottawa. Certains immeubles ont diminué leur demande de 40 p. 100, ce qui dans un certain cas a constitué une économie de \$100,000 par année.

Une voix: Pourquoi les dépenses sont-elles plus élevées?

M. Macdonald (Rosedale): Le programme du gouvernement comprendra des lignes directrices révisées sur la gestion des immeubles en ce qui concerne le chauffage, l'éclairage et la climatisation des immeubles de l'État, y compris l'accroissement de l'efficacité des chaudières et l'apport de modifications aux immeubles; l'achat et la location d'automobiles plus petites...

Une voix: Comme des Cadillacs.

M. Macdonald (Rosedale): ... et l'imposition d'une vitesse maximale de 55 milles à l'heure pour les véhicules fédéraux.